

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 mars 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DFPE 326 Approbation du principe et des modalités de résiliation de cinq marchés de fourniture et livraison de denrées alimentaires brutes pour les établissements de petite enfance de la Ville de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu les délibérations 2012 DFPE 299, en date du 19/03/2012 et 2012 DFPE 390, en date du 10/07/2012 portant approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés sur appel d'offres ouvert européen à bons de commande ayant pour objet la fourniture et la livraison de denrées alimentaires brutes dans les établissements de petite enfance de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation les arrêtés de résiliation des cinq marchés, n° 20121300010008, n° 20121300010009, n° 20121300010010, n° 20121300010011, n° 20121300008234 conclus avec la société COFIDA,

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1. - Sont approuvés le principe et les modalités de résiliation pour faute de cinq marchés de fourniture et livraison de denrées alimentaires brutes pour les établissements de petite enfance de la Ville de Paris (lot 2 « Fruits et légumes frais conventionnels » ; lot 3 « Epicerie (dont produits de diététique infantile) » ; lot 4 « Produits frais (bio et conventionnels) » ; lot 5 « Produits surgelés (bio et conventionnels) » ; « Produits alimentaires destinés aux petites structures d'accueil d'enfants de 0 à 6 ans ») notifiés les 31 octobre et 11 décembre 2012,

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer et notifier les arrêtés de résiliation des marchés suivants :

- n°20121300010008, n°20121300010009, n°20121300010010, n°20121300010011, n°20121300008234 conclus avec la société COFIDA, à une date d'effet permettant d'assurer la continuité de l'approvisionnement des structures d'accueil de la petite enfance concernées

